

BILAN POUR L'ANNEE 2013 DU CONPIAC

Le Comité National pour la Propriété Industrielle et Anti-Contrefaçon (CONPIAC) a dressé le bilan de ses activités 2013 et a examiné son plan d'actions pour l'année 2014, lors de sa réunion plénière tenue le Vendredi 28 février 2014 (à Rabat), sous la présidence de Madame Latifa ECHIHABI, Secrétaire Général du Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique.

Ont été mises en exergue les principales activités du CONPIAC à travers les interventions de ses membres du secteur public et privé notamment l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII), le Ministère de la Justice et des Libertés, la Gendarmerie Royale, la Direction Générale de la Sûreté Nationale, l'OMPIC et la CGEM.

Le fait marquant de l'année 2013 est la publication des résultats de l'étude sur l'impact économique de la contrefaçon au Maroc (réalisée en 2012) lors d'un séminaire organisé par le CONPIAC à la CGEM en Février 2013. Cette étude a ressorti les secteurs et les régions les plus touchés par la contrefaçon au Maroc et a précisé que la contrefaçon est estimée sur le marché marocain entre 6 et 12 MMDHs soit 0,7 à 1,3 % du PIB. En outre, sur la base des recommandations de cette étude, des termes de référence ont été élaborés pour l'Observatoire national de la contrefaçon, la base de données informationnelle sur les bonnes pratiques de lutte contre la contrefaçon et pour le site web du CONPIAC.

Concernant le recensement des activités de lutte contre la contrefaçon auprès des administrations concernées, l'ADII a enregistré 549 demandes de suspension (mesures aux frontières concernant les marques) qui ont abouti à 198 suspensions de la libre circulation des marchandises soupçonnées être des marchandises de contrefaçon, soit une augmentation de 54% par rapport à l'année 2012. Aussi, 737 demandes d'opposition en matière de marques ont été faites auprès de l'OMPIC permettant de régler en amont des éventuelles atteintes aux droits antérieurs de propriétaires de marques. La Gendarmerie Royale a traité 7 affaires de contrefaçon en 2013, avec des saisies opérées dans le périmètre rural et le long des voies de communication interurbaines. Ces affaires ont porté sur plusieurs secteurs notamment les cosmétiques, les cartouches d'impression, les pièces pour moto, etc. En outre la Direction Générale de la Sûreté Nationale, a opéré plusieurs saisies de marchandises contrefaites et notamment la saisie d'un chargement de lubrifiant. Pour les actions en justice concernant la contrefaçon, 422 jugements et arrêts ont été rendus en 2013, par les tribunaux de commerce et Cours d'appel de commerce au Maroc. Les juridictions de commerce de Casablanca ont rendu 274 jugements et arrêts (65%).

S'agissant du cadre juridique concernant les questions de contrefaçon, il est à noter que celle ci a été érigée en délit douanier par la loi de finances 2014 (Code de douanes). De plus, le renforcement des sanctions civiles et pénales en cas de contrefaçon et l'amélioration de la procédure des mesures aux frontières et du système d'opposition en matière des marques ont été introduits, sur la base de propositions faites par le CONPIAC, dans le projet de loi 23-13 amendant la loi 17-97 relative à la propriété industrielle. Ce projet de loi 23-13 adopté par le Conseil de Gouvernement en Septembre 2013 est en cours d'examen au niveau du Parlement.

Par ailleurs, des actions de formation sur le respect des droits de propriété industrielle, ont été organisées en 2013 au sein de l'Académie Marocaine de la Propriété Intellectuelle et Commerciale, au profit des membres du CONPIAC notamment des juges, des brigades de la Gendarmerie royale, ...

Pour le Plan d'actions du CONPIAC pour l'année 2014, les membres du CONPIAC ont accueilli favorablement lors de cette réunion, les propositions concernant :

- Le lancement de l'Observatoire national de la contrefaçon, la base de données et le site web du CONPIAC ;
- L'organisation d'actions régionales dans les régions les plus touchées par la contrefaçon à savoir la région du Nord Tanger/Tetouan, l'Oriental Oujda/Nador, le sud à Agadir et le Grand Casablanca ;
- La publication d'un Guide pratique sur « Les procédures de prévention et répression de la contrefaçon » ;
- La mise en œuvre des nouvelles dispositions législatives notamment celles prévues dans le Projet de loi 23-13 susmentionné ainsi que celle du Code de Douane permettant d'ériger la contrefaçon en Délit douanier à partir de 2014 ;
- La finalisation du Projet de révision du statut du CONPIAC afin de renforcer ses capacités organisationnelles et fonctionnelles ;
- L'élaboration des termes de référence d'une étude sur la contrefaçon dans l'économie numérique, pour avoir une vision stratégique du CONPIAC à ce sujet ;
- Le renforcement de la coopération internationale notamment par la mise en réseau des membres du CONPIAC avec des structures homologues.